

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 6 avril 2023**

L'an deux mille vingt trois, le six avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 31 mars 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne - TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET Bertrand - EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal – MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain –

Absents avant donné procuration

*Monsieur SAENEN Romuald à Monsieur DOISY Bernard
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SENEZ Jean Pierre
Madame MARTIN Nuccia à Monsieur CARRE Odilon
Madame WILLERVAL Aurore à Madame TAIRA Marylène
Madame BLANCHARD Perrine à Madame LUCAS Maryline
Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain*

Absents :

Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur PILNIAK Alain

FONDS COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE (FCIS)

Madame le Maire indique que la commune dispose d'un solde de dotation FCIS (2018/2020) de 96 852 €.

Elle propose de demander le financement de plusieurs investissements comme suit :

- à hauteur de 43 022 € pour les travaux de couverture (bureau de poste, cybercentre, entrée de l'église, Ecole Triolet, Maison Thorez, périscolaire, Salle Gatien) d'un montant de 107 554,99 € ht .

- A hauteur de 44 519.60 € pour les travaux de mise en conformité, réfection, modernisation, remplacement et amélioration de l'éclairage public d'un montant de 111 299 € ht.

- A hauteur de 9 310.40 € pour les travaux de remplacement de la chaudière à l'école maternelle Paul Bernard d'un montant de 41 759,95 € HT.

Et de l'autoriser à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre.

*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

Autorise Madame le Maire

➤ *à solliciter auprès de Douaisis Agglo un financement*

- *à hauteur de 43 022 € pour les travaux de couverture (bureau de poste, cybercentre, entrée de l'église, Ecole Triolet, Maison Thorez, périscolaire, Salle Gatien) d'un montant de 107 554,99 € ht.*

- *A hauteur de 44 519.60 € pour les travaux de mise en conformité, réfection, modernisation, remplacement et amélioration de l'éclairage public d'un montant de 111 299 € ht.*

- *A hauteur de 9 310.40 € pour les travaux de remplacement de la chaudière à l'école maternelle Paul Bernard d'un montant de 41 759,95 € HT.*

➤ *A signer toutes les pièces nécessaires à ce financement.*

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Alain PILNIAK

